



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024-018

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

RUE HAUTE DE L'EGLISE

Le Maire de VITTEAUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande formulée par la société SERPOLLET CENTRE EST, 15 rue Bailly, 21000 DIJON

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique, de restreindre la voirie Rue Haute de l'Eglise au numéro 10 pendant des travaux de terrassement pour un branchement Enedis

ARRÊTE

Article 1er

La rue Haute de l'Eglise au niveau du numéro 10 sera restreinte du 14/05/2024 au 17/05/2024 pendant les travaux. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2

Le stationnement sera interdit aux véhicules à la hauteur des travaux pendant la durée des travaux.

Article 3

Des panneaux réglementaires seront déposés par l'entreprise procédant aux travaux.
L'accès des services de secours ainsi que l'accès du service de collecte des déchets devront être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vitteaux.

Monsieur le Maire de la commune de Vitteaux, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitteaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à : société SERPOLLET CENTRE EST, 15 rue Bailly, 21000 DIJON

Fait à VITTEAUX, le 30 avril 2024

Pour Le Maire, par délégation, l'Adjoint

Michel RAVAROTTO

